

La famille en voie de changement

NOTES, DÉFINITIONS & CHIFFRES

OBJECTIFS :

- 1.1 LA VIE DE COUPLE : NOUVELLES TENDANCES
- 1.2 MONOPARENTALITÉ, HOMOPARENTALITÉ, FAMILLES RECOMPOSÉES
- 1.3 GRANDS-PARENTS, PARENTS ET ENFANTS : SOUCIS ET PROBLÈMES

1.1 LA VIE DE COUPLE : NOUVELLES TENDANCES

Définition du taux de nuptialité (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1306>)(source www.insee.fr)
(<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1306>)

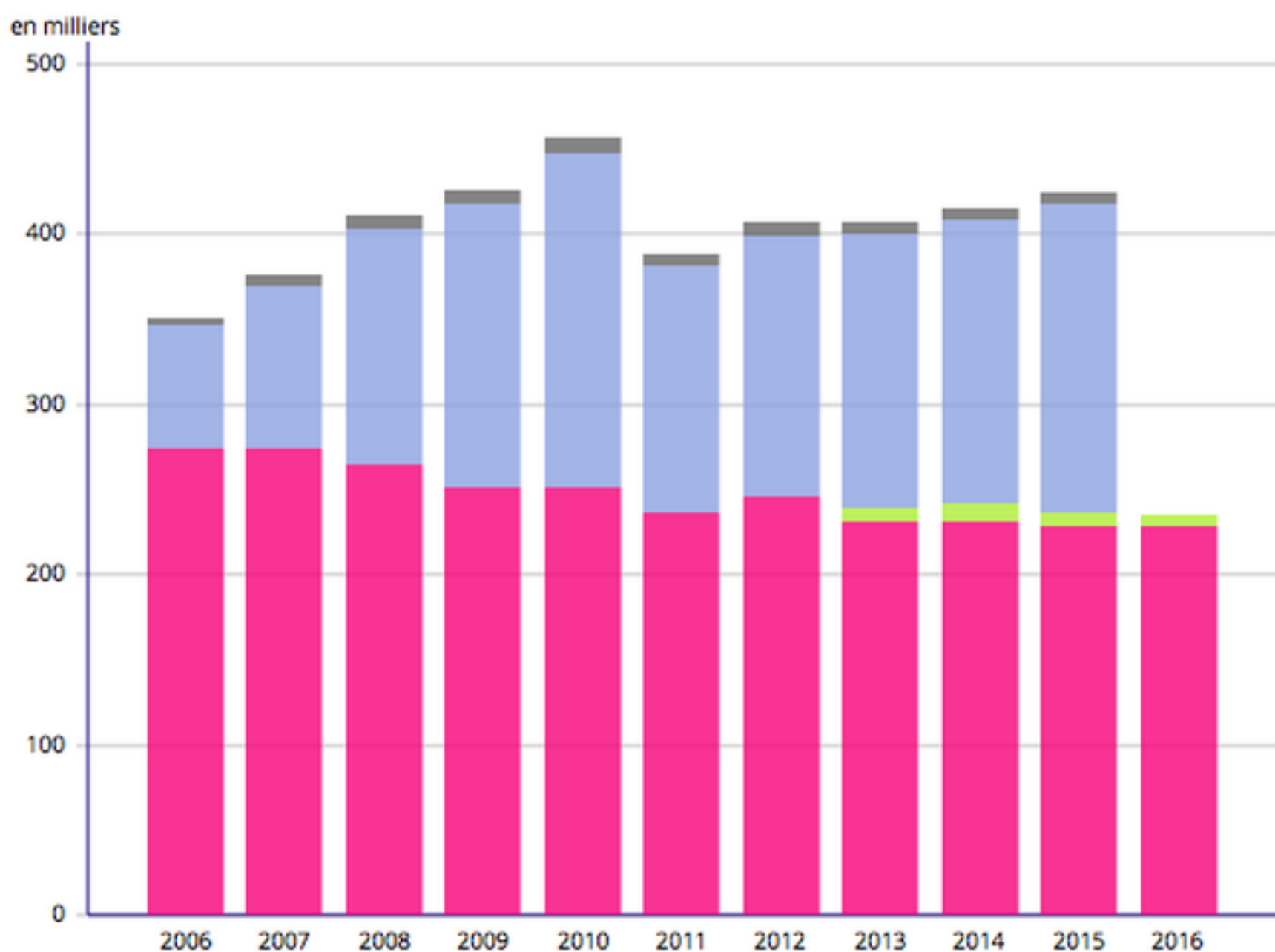
Le taux de nuptialité est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Définition du PACS (source www.insee.fr) (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1281>)

Le pacte civil de solidarité (PACS) est **un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune**. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Il est conclu au tribunal d'instance ou, depuis le 28 mars 2011, devant notaire. Le pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au tribunal d'instance ou au notaire. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Chiffres concernant le mariage, le PACS et le divorce (source www.insee.fr) (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2569324?sommaire=2587886&q=mariage+pacs+divorce>)

Mariages et pacs en 2016



Note : données 2016 non disponibles pour les pacs et provisoires pour les mariages.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil (mariages) ; SDSE, fichiers détails (pacs) ; calculs Insee pour la répartition des pacs selon le sexe entre 1999 et 2006.

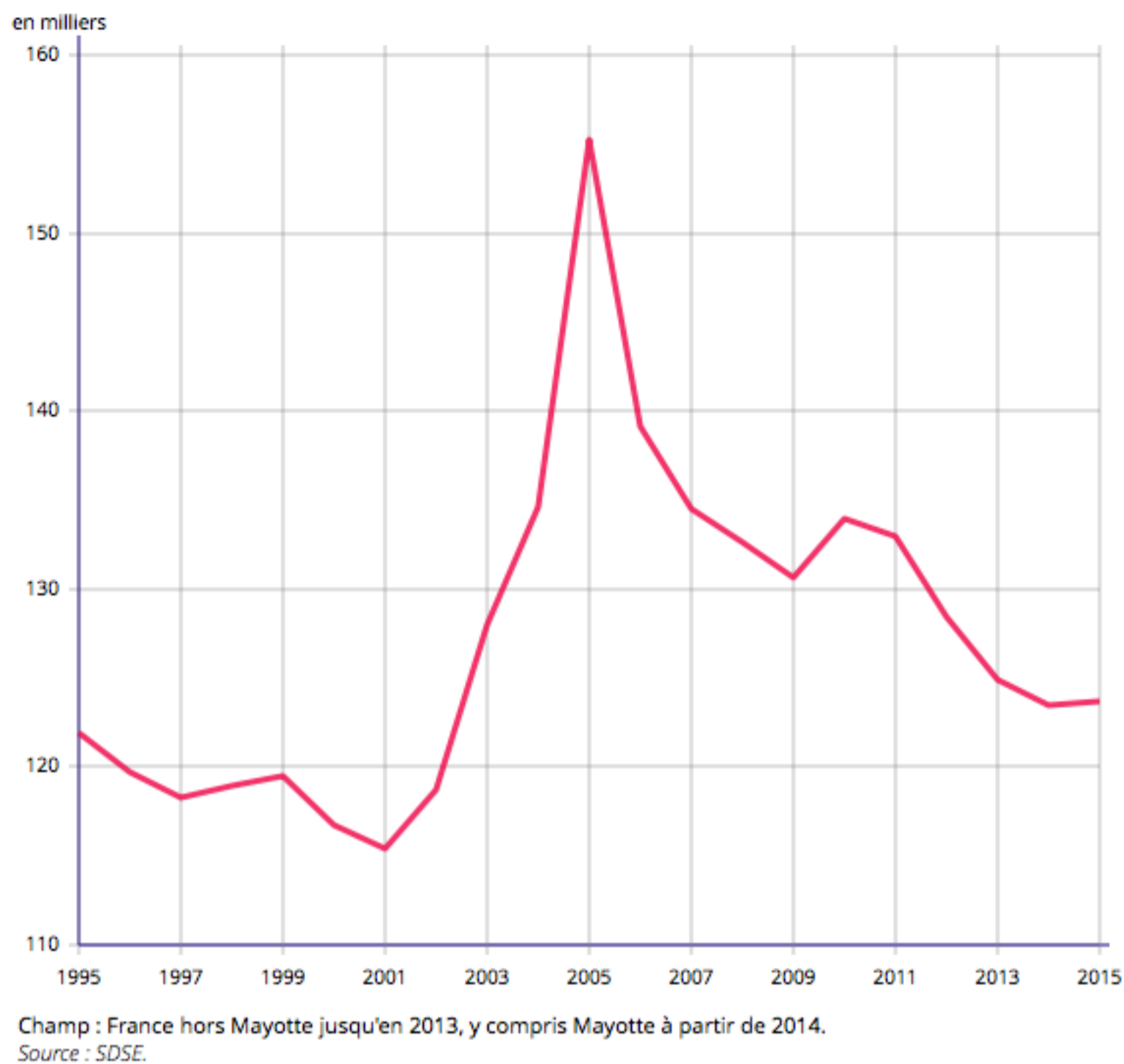
Types de divorce (source www.insee.fr) (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1056>)

Il existe plusieurs formes de divorce (loi du 26 mai 2004, entrée en vigueur le 1er janvier 2005) :

- par **consentement mutuel** (sur requête conjointe ou demande acceptée),
- par acceptation du principe de la **rupture du mariage**, pour altération définitive du lien conjugal (après 2 ans de séparation),
- pour **faute**.

Chiffres sur le divorce (source www.insee.fr) (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381502>)

Nombre de divorces en 2015



Pourquoi les Français divorcent-ils ? (source : www.jurifiable.com) (<https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-de-la-famille/divorce-france-statistiques>)

On dénombre aujourd'hui environ **130 000 divorces par an en France**.

L'infidélité est la première cause des divorces, mais pas la seule.

Sur longue période, **le nombre de divorces a considérablement augmenté**. Par exemple, il n'y a eu que 44 738 divorces en 1972. Autre chiffre qui révèle l'importance du divorce en France : **près de 45% des mariages finissent par un divorce**. Aujourd'hui, **plus de la moitié** (55% environ) des divorces sont **des divorces par consentement mutuel** (<https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-de-la-famille/divorce-par-consentement-mutuel#fiche-pratique>).

Les divorces pour faute (<https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-de-la-famille/divorce-pour-faute#dossier-complet>) **diminuent considérablement d'année en année** : près de 40% des divorces au début des années 2000, contre un peu moins de 10% aujourd'hui.

Ce sont **les femmes qui demandent le plus souvent le divorce**. Elles sont **à l'origine de près de trois quarts** des divorces contentieux (<https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-de-la-famille/divorces-contentieux#guide-complet-droit>). Cela constitue une **évolution sociétale considérable**. Par le passé, c'était les hommes qui prenaient l'initiative de la majorité des divorces. En partie parce que les femmes, sans activité professionnelle pour la plupart, dépendaient de leur mari.

- Près de **70% des femmes qui divorcent** exercent une **activité professionnelle** ;
- Dans plus de **80% des cas**, ce sont les **femmes** qui obtiennent la **garde des enfants** ;
- Dans les **deux tiers des cas**, la **résidence du ménage est attribuée à la femme**.

Quelles sont les causes les plus fréquentes du divorcer en France ?

- **L'infidélité**, à l'origine d'un tiers des demandes de divorce ;
- **L'égoïsme du partenaire** (c'est-à-dire le manque d'affection, de soutien etc.), à l'origine de 22% des demandes de divorce ;
- Le **mauvais caractère**, à l'origine de près de 15% des demandes de divorce ;
- Les **comportements abusifs** (jalousie notamment), à l'origine de près de 15% des demandes de divorce ;
- Les **désaccords concernant l'avenir**, les objectifs poursuivis (maison, enfants, animal domestique...), à l'origine de près de 15% des demandes de divorce ;
- **L'incompatibilité**, à l'origine de plus de 10% des demandes de divorce ;
- **L'argent** et le **travail** (perte d'un emploi, dettes...), à l'origine de plus de 10% des demandes de divorce ;
- Les **beaux-parents**, en cause dans un peu plus de 10% des demandes de divorce.

1.2 MONOPARENTALITÉ, HOMOPARENTALITÉ, FAMILLES RECOMPOSÉES

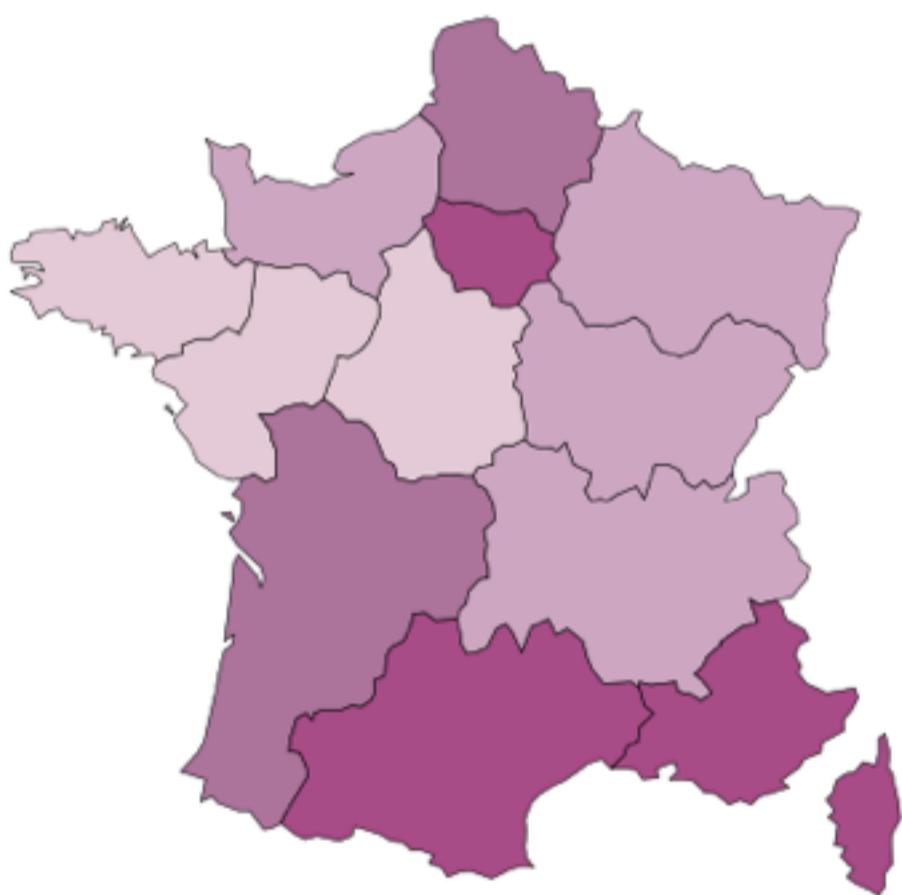
MONOPARENTALITÉ (source : www.insee.fr) (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2589237>)

- Les parents seuls sont de plus en plus nombreux (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2589237#titre-bloc-4>)
- Une situation qui concerne surtout des femmes (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2589237#titre-bloc-6>)
- Plus d'un jeune de moins de 25 ans sur cinq vit dans une famille monoparentale (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2589237#titre-bloc-8>)
- Les mères à la tête de famille monoparentale moins souvent actives (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2589237#titre-bloc-11>)
- Les difficultés sont encore plus prégnantes pour les jeunes mères isolées (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2589237#titre-bloc-17>)
- La pauvreté touche près de deux familles monoparentales sur cinq (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2589237#titre-bloc-19>)
- Les familles monoparentales ne peuvent souvent pas acheter leur maison (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2589237#titre-bloc-23>)

Les Hauts-de-France, sixième région pour la part de familles monoparentales

Part de familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 25 ans par région en 2013

- de 24,8 à 27,4
- de 21,8 à moins de 24,8
- de 21,3 à moins de 21,8
- de 18,2 à moins de 21,3

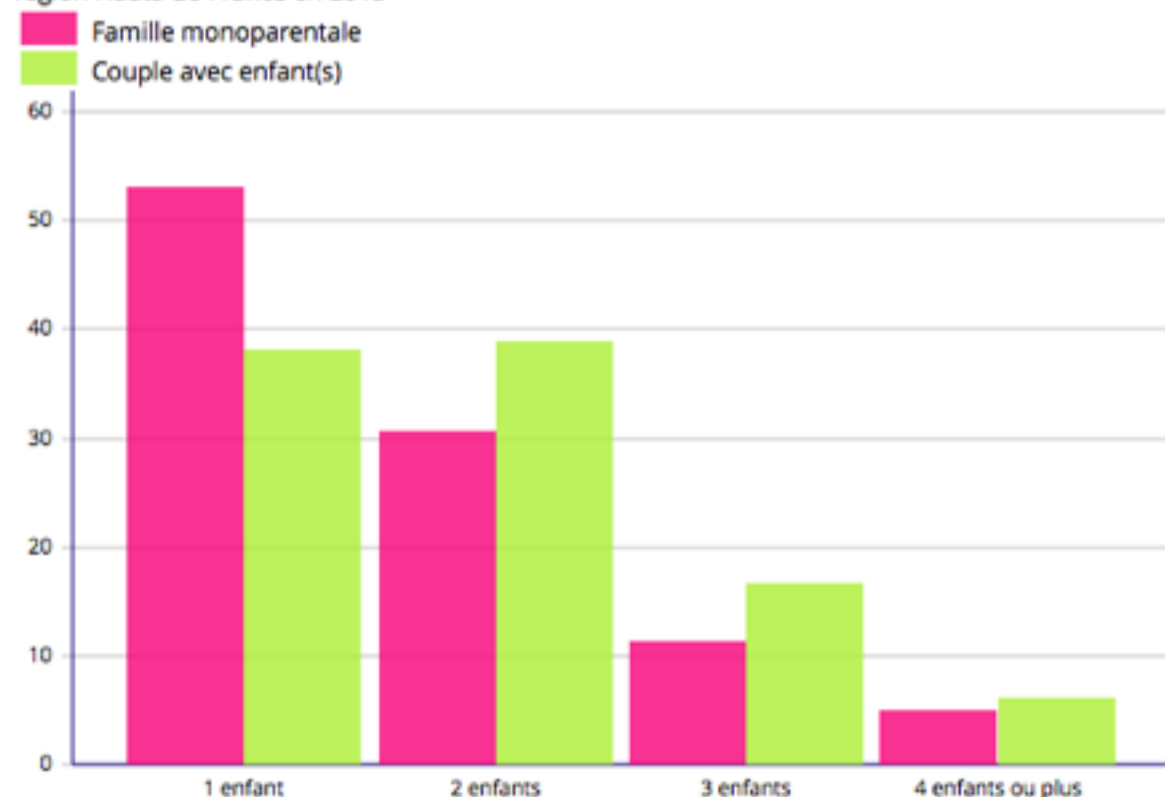


Source : Insee, recensement de la population 2013

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FAMILLES MONOPARENTALES

53% des familles monoparentales de la région n'ont qu'un seul enfant

Répartition des familles par type et nombre d'enfants de moins de 25 ans en région Hauts-de-France en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire.

NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE MONOPARENTALE

HOMOPARENTALITÉ (source : www.ined.fr) (<http://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/analyses/homoparentalite/>)

La notion d'homoparentalité est récente. Elle reste difficile à quantifier, faute d'instruments adaptés. Elle est née :

- des débats sur le pacte civil de solidarité en 1998-1999,
- du **militantisme d'une association** très active - l'Association des parents gays et lesbiens (APGL)
- du **mouvement de reconnaissance** du couple de même sexe et des familles homoparentales par certains pays qui ont

popularisé cette notion.

Définition(s) d'une famille homoparentale :

- Une famille homoparentale réunit un parent ou un couple de parents dont l'orientation homosexuelle est clairement reconnue et un ou plusieurs enfants légalement liés à l'un des parents au moins.
- Certaines configurations homoparentales sont issues d'unions hétérosexuelles et résultent de recompositions familiales. Tel est le cas lorsqu'un ménage est composé d'un couple de deux adultes de même sexe et d'enfants conçus antérieurement, dans un couple hétérosexuel.
- D'autres sont issues du projet d'un couple de même sexe ou d'une personne homosexuelle d'avoir des enfants. Ce projet passe alors par l'adoption (nécessairement sur une base individuelle dans la loi française), par l'insémination avec donneur ou par un processus de gestation pour autrui (à ce jour illégal en France). La coparentalité correspond au projet de plusieurs personnes (dont une au moins est homosexuelle) s'accordant pour avoir un enfant ensemble et l'élever conjointement. Tel est le cas lorsque le projet parental est conduit par un couple gay et un couple lesbien, une personne homosexuelle ou un couple de même sexe avec une tierce personne.
- Au total, les couples corésidents de même sexe avoisineraient 1 % du nombre total des couples, chiffre analogue à celui des pays voisins. La grande majorité vivant avec un couple de femmes.

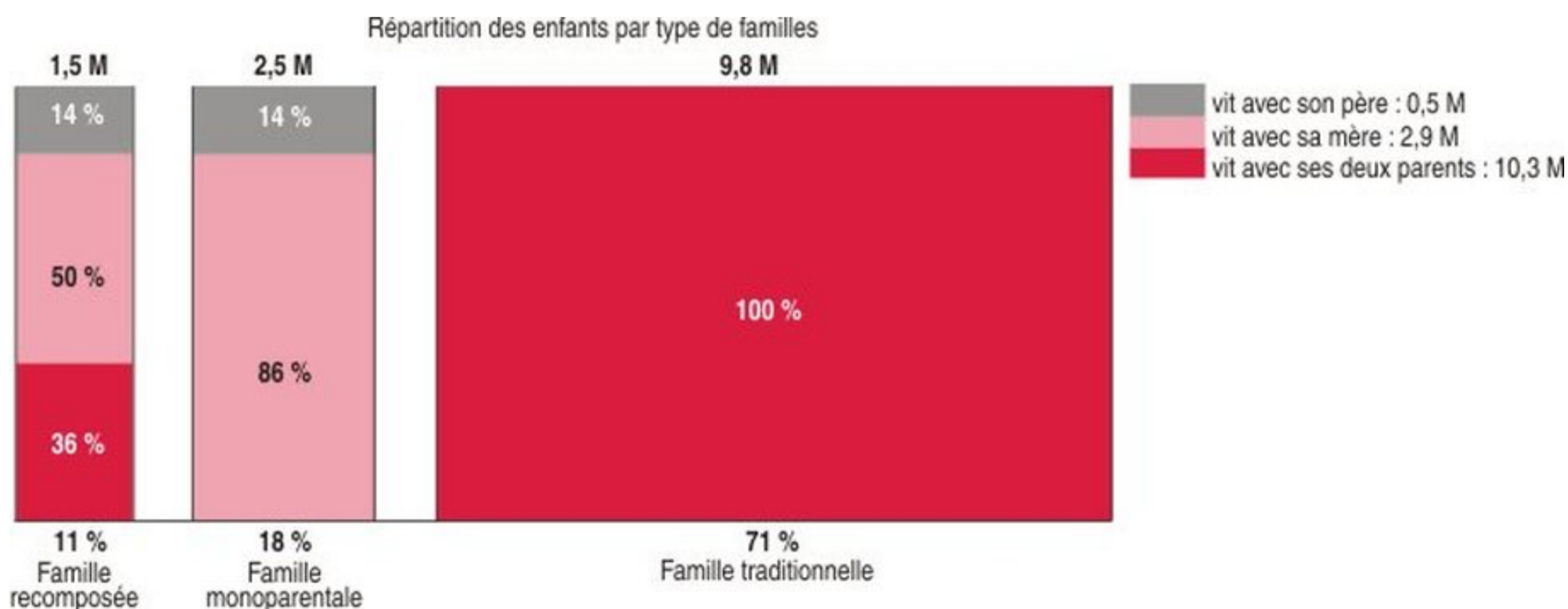
FAMILLE RECOMPOSÉES

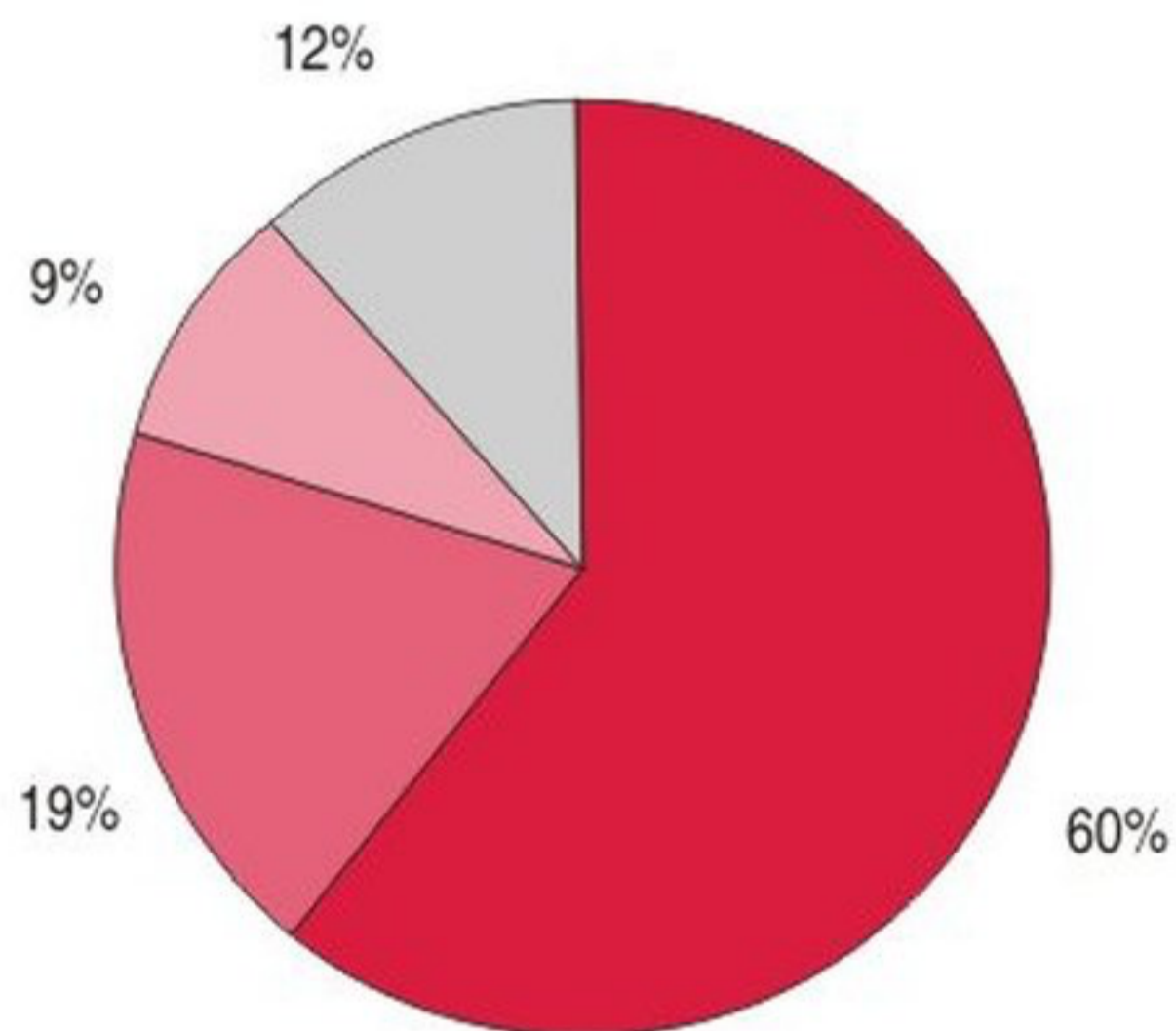
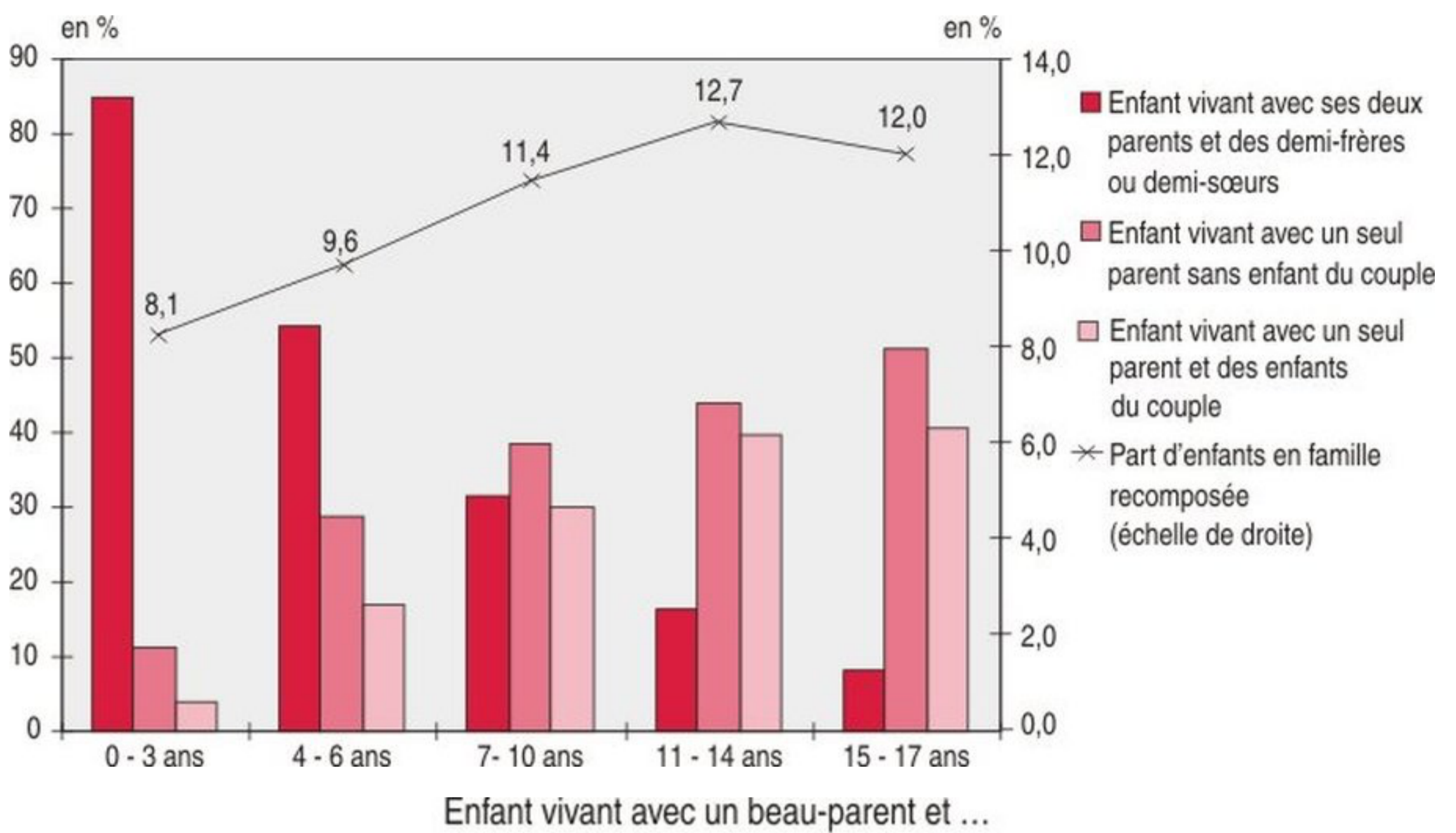
Définition (source : www.insee.fr) (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1315>)

Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Chiffres (source : www.insee.fr) (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281054>)

- Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée.
- En 2011 en France métropolitaine, 1,5 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans 720 000 familles recomposées, c'est-à-dire dans une famille où les enfants ne sont pas tous ceux du couple actuel. 940 000 d'entre eux vivent avec un parent et un beau-parent, le plus souvent avec leur mère et un beau-père. Les 530 000 restants vivent avec leurs deux parents mais partagent leur quotidien avec des demi-frères ou demi-sœurs.
- Au sein des familles recomposées, les plus jeunes enfants sont logiquement plus souvent ceux du couple actuel : avant 4 ans, ils sont 85 % à vivre avec leurs deux parents, contre 10 % à partir de 15 ans.
- En cas de recomposition familiale, les enfants peuvent également habiter une partie du temps avec leur autre parent. Parmi les enfants vivant principalement avec un beau-parent, trois sur dix résident régulièrement chez l'autre parent.
- Également, 140 000 enfants vivant avec leurs deux parents en famille traditionnelle partagent leur logement une petite partie du temps avec des demi-frères ou demi-sœurs qui logent principalement ailleurs.





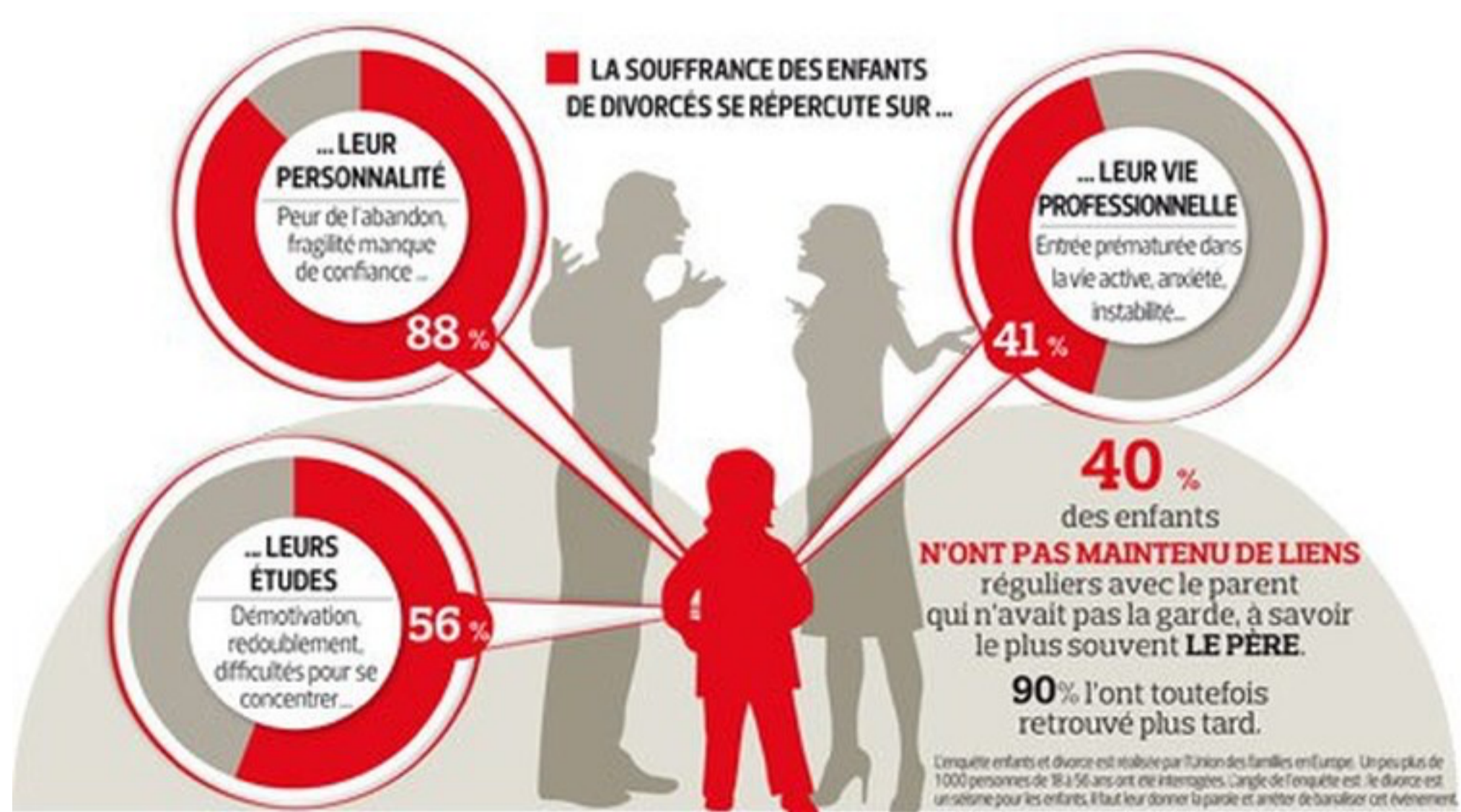
- ... sa mère sans résider régulièrement chez son père
- ... sa mère principalement et régulièrement chez son père
- ... son père principalement et régulièrement chez sa mère
- ... son père sans résider régulièrement chez sa mère

1.3 GRANDS-PARENTS, PARENTS ET ENFANTS : SOUCIS ET PROBLÈMES

- **IDENTITÉ** : Les grands-parents sont pour les enfants le témoignage vivants de leurs origines. Ce sont eux qui pourront raconter l'histoire de la famille, remonter aux origines, témoigner de l'existence des générations antérieures. Ils sont témoins du temps passé, mais ils permettent aussi à l'enfant de se situer dans l'espace. Ce sont des points de repère essentiels pour que les enfants puissent construire leur identité
- **ÉDUCATION** : Les grands-parents ont une place à part à cause de leur disponibilité et leur patience. Ils ont une présence éducative sans stress, ni contrainte (voyages, spectacles).
- **RASSEMBLEURS DE FAMILLE** : chez eux se déroulent des réunions familiales qui permettent aux petits-enfants de retrouver leurs cousins, leurs oncle et tantes...
- **PRÉSENCE RASSURANTE** Leur présence est la garantie de la solidité des liens, surtout à l'heure de la multiplication des divorces. Ils offrent un soutien rassurant et sont incontestablement un recours pour les ados en cas de conflit important avec les parents. Avec eux, il est plus facile de parler (écoute, compréhension et sans jugement trop rapide). Les grands-parents peuvent
- **EN CAS DE SEPARATION DES PARENTS** : ils peuvent aider à surmonter l'épreuve, parfois par leur simple existence, lorsqu'un des deux parents est absent ou en cas de conflit.
- **STABILITÉ** : Ils demeurent un point stable, rassurant, dans l'univers chamboulé des enfants.
- **CLICHÉS** : l'époque des grands-parents confiture a disparu (car les grands-parents sont plus jeunes, plus actifs plus longtemps, ils ont eux-mêmes leurs occupations, leurs activités)

SOURCES DE DISPUTES ENTRE PARENTS ET ENFANTS : (source : www.psychologie.com (<http://www.psychologies.com/Moi/Moi-et-les-autres/Relationnel/Articles-et-Dossiers/Savoir-s-affirmer/S-imposer-face-a-un-ado>) et www.europe1.fr (<http://www.europe1.fr/france/les-taches-menageres-source-de-dispute-parents-enfants-1562997>))

- l'école,
- la vie à la maison,
- l'ordinateur,
- le portable,
- les tâches ménagères (mettre la table, passer l'aspirateur, ranger sa chambre...)
- les autorisations de sorties,
- le manque de respect,
- etc.



COMMENT PRÉPARER UNE RÉPONSE LOGIQUE ET ORGANISÉE À L'ORAL :

Comment les attitudes envers le mariage ont-elles changé ?

Qu'est-ce que vous voyez sur la photo ?

Sur cette photo j'aperçois deux hommes en costard et cravate, trinquant avec un verre de champagne à la main. Ils sourient car, selon moi, ils viennent de se marier.

En France (ou dans d'autres pays francophones), comment les attitudes envers les couples de même sexe ont-elles évolué ?

En France, l'attitude envers les couples homosexuels a énormément changé depuis le 20ème siècle. Vers 1960, les personnes homosexuelles étaient les cibles de vastes discriminations alors qu'aujourd'hui, les couples de même sexe sont parfaitement acceptés. Je pense que ceci est dû au fait que la mentalité française a énormément évolué : surtout après la loi du Mariage Pour Tous, car maintenant, nous voyons les couples homosexuels comme quelque chose de normal et évident. Je conclus donc que l'attitude française envers les couples de même sexe, a en effet, énormément évolué.

Comment les attitudes envers le mariage ont-elles changé ?

A une époque (20ème siècle et avant), le mariage religieux était vu comme la norme et n'était possible que pour un couple hétérosexuel. Ceci a bien changé car aujourd'hui, les mariages religieux hétérosexuel en Suisse, par exemple, ne forment que 54% des mariages en 2015. Il faut qu'on note également que la hausse exponentielle de divorces, force de nombreux couples, inquiets des conséquences négatives du divorce, à cohabiter. De plus, le fait que les couples homosexuels qui se marient devant la loi augmente d'année en année, a un impact sur notre attitude envers le mariage ; car maintenant, le mariage est pour tous et nous devons l'accepter.

Il est donc important de conclure que cette normalisation du divorce, de la cohabitation et des couples de même sexe, a grandement changé notre attitude et définition même du mariage.

Quel avenir pour le mariage ? Et pour le PACS ?

L'avenir du mariage traditionnel est lié à celui des PACS puisque la baisse en popularité de l'un, signifie la croissance de l'autre. Beaucoup spéculent donc, qu'un jour, le mariage traditionnel ne sera plus qu'un lointain souvenir et que les PACS domineront notre société car c'est ce que démontrent les statistiques. Mais je crois qu'étant donné que les "mariages" existent déjà depuis la nuit des temps, il est impossible de les voir disparaître puisque beaucoup de personnes les voient encore comme le seul et unique moyen de s'unir légalement et spirituellement à son partenaire.

J'en déduis alors, que bien que l'avenir des PACS et du mariage soit flou, nul ne disparaîtra mais nous verrons une baisse dans le nombre de mariages traditionnels et une hausse dans le nombre de PACS.